



Séance du 29 mars 2022 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Présidente</u>	Mme Catherine Zweifel
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Isabelle Patout Mme Florence Widmer

45 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : MM. Nicolas Rosat, Luc-Olivier Suter, Marc Perrenoud, Jean-Gabriel Rey, Johann Frain, Thibault Muller, Dan Rapin, Valery Mäder-Santschy, François Strauss, Elyazid Moushine.

Le quorum étant atteint, la Présidente ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

La présidente annonce le dépôt d'un postulat par M. Mathieu Gétaz – Pour la pose de régulateurs de trafic permanents à travers le bourg. Dès lors, ce dernier sera traité au point 6 de l'ordre du jour. La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et au secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 25 janvier 2022

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 38 voix et 7 abstentions, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

L'Huissier remet, sous les applaudissements, des présents à Mesdames Verena Gubler, Véronique Martin Capriati, Anaïs Piguet et M. Alain Biedermann à l'occasion de leur anniversaire. Le Bureau informe que M. Nicolas Rosat, collègue et ami de nombreux conseillers a été hospitalisé et poursuit sa guérison à la maison. Les membres du Bureau lui souhaitent de se remettre et de revenir au plus vite. Une carte a été préparée à son intention et la présidente invite les conseillers à venir la signer en fin de séance.

Le Bureau a pris la décision de ne pas changer l'ordre d'appel des conseillers et ceci pour plusieurs raisons : tous les conseillers n'ont pas donné leur avis, celles et ceux qui l'ont donné ne pensaient pas que cela méritait un changement ou proposaient d'autres solutions d'appel. Certains aubonnois tiennent à cet appel de tradition et d'autre part ce changement ne serait utilisé que durant cette législature puisque en 2026, il n'y aura plus de distinction entre Aubonne et Montherod. Dès lors le Bureau a décidé de garder l'appel selon le nombre de voix obtenu aux élections communales.

Le taux de participation aubonnois aux votations fédérales du 13 février était de 49,04. Aubonne a refusé l'initiative populaire sur l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine par 820 voix, accepté l'initiative populaire enfants et jeunes sans publicité pour le tabac par 677, refusé par 510 voix la modification de la loi fédérale sur les droits de timbre et accepté par 598 voix la loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias.

Enfin, pas moins de 25 personnes ont œuvré au Bureau électoral lors du premier tour du CE et du Grand Conseil lors des élections cantonales du 20 mars dernier. La présidente tient à remercier chaleureusement MM. Pieter Volgers et Jean-Gabriel Rey, Adrien Boehlen, ainsi que Mmes Cathy Dubois et Jacqueline Cretegy pour leur aide précieuse. Le Bureau félicite M. Nicolas Suter pour sa réélection au Grand Conseil. Le taux de participation fut faible comme partout dans le canton (32,74%). Le 10 avril prochain aura lieu le second tour du Conseil d'Etat. Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00.

Pour les manifestations à venir, la présidente recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

3. Rapports des commissions - Préavis no 01/22 – Demande de financement pour la réfection du chemin des Mulets à Montherod

Mme Camila Boschung donne lecture du rapport de la commission.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit.

En conclusion, les membres de la Commission prient les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde à la Municipalité un crédit de CHF 222'000.- TTC pour la réfection du chemin des Mulets ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par des prélèvements aux fonds de réserves suivants : 15% au fonds de réserve « Extension eau potable (no 9280.01) », 40% au fonds de réserve « Egouts et épuration (no 9280.03) », 45% au fonds de réserve « Etude et réalisation séparatif (no 9282.10) ».

La présidente ouvre la discussion sur les rapports et les vœux de la commission et demande à la Municipalité si elle souhaite s'exprimer. M. le Municipal Nicolas Suter remercie les commissions pour leur travail. La Municipalité a pris en compte le vœu no 1 concernant les passages de véhicules agricoles sur la partie du haut du chemin ; le vœu no 2 est également pris en compte, les ST ont contacté les propriétaires du chemin privé pour la réalisation de ce chantier en même temps que celui des Mulets, mais la décision finale appartiendra aux propriétaires. Quant au 3^e vœu, la Municipalité l'a pris en considération mais est plus réservée. En effet, ce tronçon à 30 km/h ne donne pas la possibilité de marquage d'un passage piétons. La Municipalité se déterminera une fois le travail réalisé.

La Municipalité n'ayant qu'une offre en mains, M. Alexandre Liardet demande comment peut-elle comparer les prix de cette entreprise ? M. le Municipal Nicolas Suter répond que l'entreprise MGC est un partenaire régulier de la commune, leurs prix seront comparés et challengés par les ST et le Bureau d'ingénieurs Sabert ; d'autre part, ces prix correspondent au marché. M. Charles Gabella demande l'état du séparatif sur le territoire de Montherod. Il lui est répondu que le réseau d'eau et d'épuration

a été fait en 1989 sur le territoire de Montherod, ce qui est confirmé par M. le Syndic Yves Charrière pour autant que la municipalité le sache.

La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet le préavis municipal no 01/22 – Demande de financement pour la réfection du chemin des Mulets à Montherod au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, soit 45 voix. M. le Municipal Nicolas Suter remercie les membres des commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

4. Préavis no 02/22 – Modernisation du contrôle d'accès des bâtiments communaux « Salto »

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal.

En conclusion, la Municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Accorde un crédit de CHF 470'000.- TTC pour la modernisation du contrôle d'accès des bâtiments communaux « SALTO » ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cet investissement par un emprunt pour tout ou partie du montant et/ou par la trésorerie courante ;
- autorise la Municipalité à amortir cet investissement par un amortissement linéaire sur 10 ans.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Diego de Haller, Jorge Martins, Marlene Matos Mendes, Elyazid Moushine, Jean-Yves Tharin. Suppléants : Dan Rapin, Cathy Berger.

La présidente ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire parvenir ses questions ou remarques par écrit à la commission ad hoc.

Vu l'importance du crédit demandé, M. Jean-Yves Tharin demande à la commission de se pencher sur la prise en compte de la sécurité, de l'entretien et de l'obsolescence d'un tel système.

M. Alain Biedermann demande que la commission étudie la garantie des tarifs exprimés dans l'offre Salto, sachant que ce chantier se déroulera sur 2 ans.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Interpellation de M. Charles Gabella et consorts - Stratégie de développement de la commune d'Aubonne

Le Bureau du Conseil a reçu, en date du 22 mars, et conformément à l'art. 74 RCC, une interpellation de M. Charles Gabella et consorts. Ce dernier donne lecture de son interpellation. Celle-ci est soutenue par Mmes et MM. Mathieu Gétaz, Olivier Gétaz, Alain Biedermann, Diane Bonny, Diego de Haller, Jorge Martins, Thomas Buchanan, Marc Perrenoud, Verena Gubler.

La présidente demande si la Municipalité souhaite s'exprimer séance tenante ou lors d'une prochaine séance. M. le Municipal Nicolas Suter répond point par point :

- *Les communes de Pizy et Montherod vont-elles être intégrées dans le PACom ?* Confirmation de l'intégration des territoires de Pizy et Montherod, soit l'ensemble du territoire communal.
- *Est-il prévu d'intégrer le PGA de la vieille ville dans le PACom, si oui, quelle est la démarche prévue pour l'intégration des zones réservées annoncées en vieille ville dans la FAO de juillet 2021 et le délai butoir pour la mise à l'enquête ?* Confirmation de l'intégration du PGA vieille

ville dans le PACom. Les zones réservées sont une mise entre parenthèses de 5 ans de la vieille ville mais ne seront pas intégrées dans le PACom, puisqu'elles permettront de réaliser ce dernier. Elles se traduisent par un règlement plus restrictif permettant les rénovations sans nouvelles constructions dans ce périmètre. Inscrites dans la FAO en juillet 2021, elles sont d'ores et déjà valables ; la commune a 18 mois de délai pour leur mise à l'enquête. Actuellement, le plan et son règlement sont en examen auprès des ST ; durant ces 4 derniers mois ils ont pu être adaptés et testés auprès de propriétaires. La commune a 18 mois pour leur mise à l'enquête, mais pendant ce laps de temps, il est déjà valable. Lorsque le PACom sera légalisé, ces zones réservées disparaîtront et ce dernier sera alors valable pour l'entier du territoire communal.

- *La Municipalité compte-t-elle demander de nouvelles surfaces constructibles lors de l'établissement du PACom ?* La 4^e révision du PDC (Plan Directeur Cantonal) de 2018 définit quels sont les agglomérations, centre régionaux à l'horizon 2030. L'Etat prévoit d'accroître d'environ 180'000 habitants la population du canton et définit les régions qui pourront s'agrandir. Aubonne, (population de 2015) pourra s'agrandir à hauteur de 1,7%, Montherod et Pizy de 0,75% par année jusqu'en 2030. C'est à partir de cette population (2015) que la Municipalité définira le bilan de ses réserves à bâtir, mais l'on parle d'une augmentation d'environ 100 à 200 habitants. Ce travail effectué, la commune pourra demander de nouveaux terrains, mais la marge d'augmentation d'Aubonne n'est pas très grande. Actuellement plus de la moitié des communes du canton font ce même exercice et c'est aux municipalités d'intervenir auprès des propriétaires en cas de réserves importantes en les informant que leur terrain sera déclassé.
- *La Municipalité prévoit-elle d'appréhender les problématiques suivantes dans l'établissement du PACom, soit : pour diminuer drastiquement la circulation dans le vieux bourg, lancer les démarches à l'échelon régional pour solutionner globalement la problématique du trafic de transit et du transport des graviers. Cette démarche implique de prévoir le tracé d'une route de contournement dans le PACom ; réorganiser la Place de la Gare avec comme corollaire le solutionnement du contournement d'Aubonne ; ce serait un investissement en pure perte que d'aménager une place de la gare conviviale pour continuer à la voir traversée par des cohortes de camions pendant encore des décennies ; créer une ou des nouvelles capacités de parcage en entrée de localité. Les nombreuses rénovations – et celles encore à venir – ont fait augmenter drastiquement le nombre d'habitants dans le vieux bourg et le besoin en places de parc ; prévoir des voies de circulation en site propre ou à circulation préférentielle pour les transports publics et la mobilité douce.* La Municipalité appréhende pleinement les points soulevés dans l'interpellation, soit : circulation dans le bourg, place de l'Ancienne Gare, parcage, circulation en site propre, sites scolaires et travaille sous la forme d'ateliers, néanmoins ces réponses ne vont pas se trouver dans le PACom ou qu'en partie, car ce dernier traite d'affectation du sol et règlements de construction.
- *Pérenniser les sites scolaires par l'affectation de zones dédiées pour son futur développement* Les ZUP sont affectées et il n'est donc pas possible de faire des réserves, par exemple pour des sites scolaires ; mais si cela est justifié il est possible de démarrer une procédure de classement de terrain en ZUP (Zone d'Utilité Publique).

Quant à l'échéancier du PACom, ce dernier a été envoyé au canton cette semaine pour un examen préliminaire et la population pourra en prendre connaissance dans le prochain Aubonn'Infos. C'est en 2023 que le plus important travail de communication sera fait aux citoyens. La mise à l'enquête est prévue en 2024 suivie par un préavis municipal en 2025.

La présidente ouvre la discussion sur l'interpellation Gabella et consorts et la réponse de la Municipalité.

M. Charles Gabella remercie la Municipalité pour ses réponses circonstanciées et en particulier pour les conseillers nouvellement élus qui seront ainsi plus au fait de la situation. Il entend que l'état a donné un rythme de croissance à Aubonne. Néanmoins il reste sur sa faim concernant les réserves constructibles à différentes affectations, et le développement des activités économiques car il estime qu'Aubonne est actuellement en butée si les zones industrielles ne peuvent plus s'étendre, d'importantes industries risquent de s'en aller. Il entend également qu'il existe la possibilité de définir ces zones ZUP en cas de besoins. M. le Municipal Nicolas Suter confirme que le règlement 47 OAT est toujours valable et que les objectifs municipaux y seront intégrés. Quant à la zone d'activités économiques, elle est réalisée mais la municipalité cherche à les étendre autant que faire se peut dans le PACom.

M. Alexandre Liardet a participé à des commissions pour le projet de PGA et s'avoue surpris d'apprendre que tout ou partie de ce travail a été fait dans le vide ; il se pose la question sur la faisabilité du PACom dans le temps. M. le Syndic Yves Charrière répond que l'option prise par l'ancienne municipalité était la suivante : aller de l'avant et mettre à l'enquête le PGA, ce qui n'était pas une mauvaise idée, d'autres communes vaudoises l'ayant également fait ; néanmoins par la suite une commune s'est fait retoquer au niveau fédéral, et son arrêt fait jurisprudence ; il n'est plus possible de poursuivre dans cette voie. La Municipalité n'a et ne va pas recommencer le travail effectué depuis 20 ans, mais le réinitier pour qu'il corresponde aux règles du jeu d'aujourd'hui qui sont par ailleurs figées. Environ 80% des travaux précédemment faits peuvent être dépoussiérés et inclus dans cette nouvelle approche. Le canton a fixé un délai à 2023 pour que les PACom arrivent à terme, mais le vœu de la municipalité est d'y arriver d'ici la fin de la législature.

M. Jean-Charles Krebs revient sur les zones réservées et en particulier à la pose de Velux en vieille ville. La situation est extrêmement rigoureuse. On avait parlé des zones réservées lorsqu'il était question de cette fameuse parcelle vouée à une construction importante. Lorsque l'on a affaire à un bâtiment qui a brûlé par exemple, ou à un bâtiment dont il faut préserver la substance dans la durée, est-ce qu'il y a des aménagements prévus dans le contexte de cette zone réservée qui touche la partie bâtie de la vieille ville, il y a également parfois l'option de faire un choix ciblé des zones réservées, la question est de savoir comment tout ceci va se mettre en place. M. le Municipal Nicolas Suter répond que ceci sera discuté dans le détail une fois que le plan et son règlement seront mis à l'enquête ; la volonté municipale est que l'accroissement de volume ne soit pas possible ni de nouvelle construction. Si un bâtiment brûle, c'est un cas particulier. On ne met pas sous cloche la vieille ville, par contre on restreint très fortement l'accroissement du volume, chaque demande passe par une décision claire de la Commission d'Urbanisme et de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la présidente demande à M. Charles Gabella s'il estime que la municipalité a répondu à son interpellation ou s'il y a renvoi de celle-ci à la Municipalité. M. Charles Gabella est satisfait de la réponse municipale et remercie cette dernière. La présidente déclare que la résolution est classée et clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Postulat de M. Mathieu Gétaz – Installation d'indicateurs de vitesse permanents pour le trafic à travers le bourg

Comme indiqué précédemment, le Bureau du Conseil a reçu un postulat de M. Mathieu Gétaz pour une installation d'indicateurs de vitesse permanents pour le trafic à travers le bourg.

M. Mathieu Gétaz donne lecture de son postulat :

« Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Je demande à la Municipalité d'étudier la pose de panneaux indicateurs de vitesses pour les voitures qui traversent le bourg. Cela concerne la route Neuve depuis Lavigny lorsque l'on arrive dans Aubonne, la rue du Chêne pour les voitures venant de la place de la Gare et la rue Trévelin dans les deux sens.

Une partie des véhicules ne respecte pas la vitesse dans ces zones limitées à 30 km/h. On peut voir la différence lorsque des panneaux d'affichage de vitesse sont installés épisodiquement dans le secteur. Etant habitant à la rue de Trévelin, il est parfois très difficile, voire dangereux de s'engager dans la rue depuis les places de stationnement lorsque la vitesse n'est pas respectée. C'est valable également pour les piétons qui transitent dans le secteur dépourvu de passages sécurisés.

Comme pour l'instant rien ne bouge du côté de l'évitement de la commune et vu que la circulation est en constante augmentation, je demande que la ville d'Aubonne fasse comme les communes voisines de Lavigny, Féchy et Bougy-Villars qui ont opté pour des signalisations de vitesse permanentes. Sachant que le 85% de véhicules sont en transit à travers le bourg, ma demande me semble légitime, ceci afin d'assurer la sécurité des lieux, pour que les usagers puissent se déplacer en toute sécurité avec des nuisances sonores réduites. Matthieu Gétaz »

La présidente demande à la Municipalité si celle-ci désire s'exprimer à ce sujet.

M. le Syndic Yves Charrière remercie M. Mathieu Gétaz pour le dépôt de son postulat mais regrette que celui-ci n'ait pas fait l'objet d'une discussion préalable car la Municipalité désirait évoquer ce sujet lors de cette séance. Depuis décembre dernier la Municipalité a fait procéder à des contrôles de vitesse à des fins statistiques dans des zones considérées risquées ou causant un certain nombre de problèmes. La commune possède 4 radars (dont 2 enregistrant les dépassements), pour information le taux de vitesse supérieur à ce qui est permis est de 40,8%, à l'av. du Clos d'Asper. Ces résultats sont transmis à la Gendarmerie qui pose ensuite un radar qui entraîne des amendes pour excès de vitesse. La Municipalité a ensuite déterminé la pose de 8 radars dans les zones suivantes : Hermanjat, Trévelin, Clos d'Asper, rue du Chêne, rte d'Allaman, Bornalet et à l'entrée de la zone 30km/h (Le Cercle) depuis Lavigny et a décidé de procéder à l'achat de 3 radars dans les quartiers en priorité 1, ceux-ci seront achetés par le financement du budget courant pour une somme totale de Fr. 15'000.-. Ensuite les achats de 3 radars sont prévus en 2023 et les deux derniers en 2024.

Suite à la réponse de M. le Syndic Yves Charrière, M. Mathieu Gétaz remercie la municipalité pour ces informations et retire son postulat. La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Yves Charrière revient sur les changements de personnel au Greffe municipal ; 75 dossiers sont parvenus à la municipalité et un comité de sélection a été nommé composé de Mmes Linder, Killias Leutwiler et lui-même, ainsi qu'une représentante du bureau de placement choisi. Ce comité a retenu 5 candidatures et a fait son choix parmi celles-ci. La candidate choisie a été informée et la Municipalité se réjouit de travailler avec elle.

La charpente du clocher du temple présentait des problèmes de qualité de bois et de cirons dus à son âge (14^e siècle), dès lors il a été décidé de faire un état de la situation et de trouver une solution tout en sachant que les pièces à changer devaient transiter par le clocher et que le passage est étroit. Ces pièces ont été changées, la cheville ouvrière de ce chantier hors du commun a été suivi par Mme

Caroline Emmenegger des ST, M. Marc Jeannet, charpentier conseil du canton et l'entreprise Calandi de Lavigny. Dès lors le problème est résolu et cela pour la somme très correcte de Fr. 17'000.-, en tenant compte de la complexité du chantier.

M. le Municipal Nicolas Suter informe que suite à une pétition déposée par M. Olivier Burnet en 2020 pour que la place du Bourg-de-Four soit rendue à la population, la Municipalité en collaboration avec les Services Extérieurs et les ST a décidé de procéder à un test en condamnant 2 places de parc pour y déposer des arbres mis à disposition par un paysagiste local, du mobilier de détente et les arrangements floraux des Services Extérieurs ; un apéritif convivial est prévu le 13 avril prochain afin de faire connaître ce nouveau lieu.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce les mesures prises pour l'accueil de réfugiés ukrainiens : explications via le site internet communal (avec liens) pour les personnes désirant accueillir ces personnes via l'EVAM, la hotline cantonale qui est en ligne depuis le 28 mars, l'inscription au centre fédéral pour les requérants d'asile, qui dès qu'ils sont inscrits pour un rendez-vous ont droit à l'assurance maladie, le droit à l'école et au travail et l'annonce de ces personnes au Service à la Population. La CoChe s'active fortement et fait le lien par des rencontres régulières entre la municipalité et les familles qui s'impliquent. Elle a également trouvé un local permettant aux réfugiés de se réunir de manière hebdomadaire et un local pour le stock d'habits. Une séance d'information dédiée à toute personne désirant donner un peu de son temps ou son aide aura lieu lundi 4 avril à 19h00 au Collège du Chêne. Une dizaine de familles (soit environ 30 personnes) sont présentes sur le territoire communal et elle remercie toutes les personnes qui s'engagent à ce sujet.

M. Laurent Auchlin informe sur le dicastère de Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler, légèrement souffrante. Concernant Pick-e-bike nouvelle version, des vélos seront changés, il s'agit de modèles Stromer ST2. De nouvelles stations sont prévues à Yens, Villars-sous-Yens et chez des partenaires à Etoy, Buchillon, Lavigny. Une zone de free floating (prendre le vélo à un endroit et le rendre à un autre) est organisée à Yens ; la municipalité veut également l'étudier pour Aubonne, ne serait-ce que dans un périmètre restreint. Dans ce dossier les partenaires (entreprises) changent et évoluent ; on note que de nouvelles communes ont rejoint ce projet et que les anciennes ont confirmé leur participation. Un risque d'indisponibilité de vélos pourrait survenir lors de la reprise et du déploiement des nouveaux cycles début avril. Toujours au chapitre de la mobilité, la Municipalité a décidé de procéder au changement de l'une des voitures Mobility en optant pour un modèle break et hybride, ce qui représente un coût supérieur d'environ Fr. 1'000.- par an.

L'Aubonn'Infos sortira début avril avec une nouveauté, « *Raconte-moi Aubonne* » : il s'agit d'un encart placé au centre du journal qui retracera, sous forme de lettres, les souvenirs des habitants de la région ; ce projet a été initié par la Commission Culturelle. Dans le même contexte, les services communaux auront droit à un coup de projecteur à chaque édition. Ce sont les Services Extérieurs, Parcs et Jardins qui l'inaugureront. Enfin, des pages Facebook et Instagram ont été créées et il invite les conseillers à les aimer (liker).

M. Laurent Auchlin annonce que les comptes 2021 sont clos, l'office de révision va les passer en revue la semaine prochaine, ils sont bons, voire même très bons, comme d'autres communes du canton.

Quant à l'évolution des crédits en cours : Mise en séparatif Temple – Amiral Duquesne, cet objet est terminé. Réfection de la toiture du Pré de Rolle et du Pré d'Aubonne et adduction, ces objets sont terminés, une répartition des coûts doit encore être faite. Réfection des chaussées Hermanjat, Trévelin, rte d'Allaman, également terminée. Rénovation de 5 fontaines historiques, une extension du mandat est prévue. Construction caserne du feu SDIS Etraz Région, en évolution à 82%. Renaturation du ruisseau de l'Armary, toujours en cours. Remplacement de la balayeuse Service Extérieurs, cet objet

est terminé. Aménagement de la mobilité douce, toujours en cours. Révision du PPDE (eaux), toujours en cours, ainsi que le Crédit d'Etude du site scolaire du château. Mise aux normes des bâtiments communaux, les travaux n'ont pas encore débuté. Etat de la dette à ce jour : CHF 24'630'750.-, en légère diminution. Taux moyen de la dette à 0.79%.

La Municipalité a décidé une baisse de la taxe déchets de Fr. 5.-, soit à Fr. 60.- p.p. Une liste de prix pour les déchets spéciaux a été établie et posée sur le site. Il recommande la journée « Jardins, cours et potagers » qui aura lieu samedi 21 mai, les serres communales seront ouvertes à la population à cette occasion et l'on pourra s'inscrire pour découvrir quelques endroits d'exception. La journée de ramassage de déchets en collaboration avec les écoles et LCIS fut fructueuse puisque 211 kilos de déchets ont été récoltés. Des jeunes entre 15 et 20 ans nommés « Les ambassadeurs d'Aubonne » va organiser et rouvrir le troc de la déchetterie ; ils seront rémunérés pour leur travail. Pour s'inscrire, s'adresser à Patrick Ouellet du Centre des Jeunes, qui en est le coordinateur.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Questions, vœux et divers

M. Diego de Haller relève l'état des lieux déplorable de saleté dans les escaliers du Chêne après les matchs de foot du week-end, et demande à la Municipalité de s'y atteler. D'autre part, un projet de préau dans la cour du Cœur du Chêne avait été discuté avant la pandémie ; il demande que ce projet soit repris et que l'on étudie les possibilités techniques.

M. Thomas Buchanan relève qu'une caméra de surveillance est installée dans le passage derrière la Couronne en direction du Cercle sans annonce de la pose de la caméra ni de mention de qui est filmé. Il demande à la Municipalité si l'objet est légal. M. le Syndic Yves Charrière n'a pas connaissance de cette caméra et va se renseigner.

Mme Ancilla Tétaz demande pourquoi les cloches sonnent le dimanche matin à 9h20 environ. Il lui est répondu par M. le Municipal Laurent Auchlin que cette volée de cloches avait pour but d'appeler la population au culte qui avait lieu à 9h30 ; depuis l'horaire du culte a été retardé à 10h00 et il n'y a pas d'office chaque dimanche à Aubonne.

M. Yves Meylan s'étonne qu'après les entraînements de gymnastique l'eau des douches du vestiaire du Chêne soit brûlante et demande s'il est possible d'y remédier.

Mme Evelyne Lenoble se reporte au tout ménage concernant les déchets méthanisables et demande où les déposer lorsque l'on vit en appartement. Il lui est répondu par M. le Municipal Laurent Auchlin que les choses évoluent, il est évident que l'on peut mettre les fleurs dans la poubelle idoine. Il y a une très forte poussée de la collecte de méthanisables (déchets valorisés) dans la commune. Jusqu'à maintenant la récolte porte-à-porte était facturée à Fr. 100.- la tonne. Dès cette année les prix ont augmenté à Fr. 130.- la tonne, tout cela fait partie de la réflexion sur les éco points et la déchetterie. Le tout ménage visait à encourager et non pas à obliger les citoyens à poser leurs déchets compostables à la déchetterie. Enfin, la commune a reçu des subsides de l'entreprise gérant la récolte des déchets pour son bon score de récolte de déchets méthanisables.

M. Christian Streit demande si la municipalité a un retour sur la pose des caméras à la salle de gymnastique de Pré Baulan. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière qu'elles sont en fonction depuis peu ; les incivilités ne sont pas forcément enregistrées, mais cela les limite. Il n'a pas eu de retour d'incivilités dans ce lieu dernièrement.

M. Daniel Blanchard demande si les bureaux d'architectes du MEP ont déjà commencé leur travail. Il lui est répondu par Mme la Municipale Sandra Linder que dans cette démarche, on est encore dans la phase du choix de l'architecte conseil.

Mme Patricia Baiutti Rouvenaz demande s'il est possible de poser un radar sur l'arrivée dans Montherod depuis Gimel et se renseigne sur une éventuelle station de vélos à Pizy. Il lui est répondu que parmi les radars posés, celui mentionné est contrôlé régulièrement. Le taux d'infractions est relativement élevé, mais inférieur à celui du taux cantonal. M. le Municipal Laurent Auchlin confirme qu'il n'est pas prévu d'installer une station de vélos à Pizy et ceux à disposition dans la région roulent à 45 km/h, il faut donc être en possession d'un permis de conduire.

Mme Véronique Martin Capriati revient sur sa demande que l'accès au Chêne pour les enfants, parents et employés soit sécurisé et préconise la pose d'un grillage coulissant. Les parents, enfants, employés passeraient par l'entrée intérieure entre la salle de gym et le collège du Chêne.

Mme Camila Boschung s'informe sur l'avenir des vélos qui seront changés dans les stations. Il lui est répondu par M. Laurent Auchlin que l'entreprise concernée change régulièrement les vélos et décide où elle va les poser. Pour information, les nouveaux viennent de la ville de Fribourg.

M. Alain Biedermann salue la mise en place des informations et actions concernant les réfugiés ukrainiens mais s'inquiète de savoir si un encadrement est prévu afin qu'ils ne soient pas engagés par des entreprises pratiquant des salaires en dessous du marché. Mme la Municipale Sandra Linder prend note de la question et en informera les familles accueillantes.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la séance à 22h19. La prochaine séance aura lieu mardi 3 mai à l'Aula du château.

Pour le Conseil communal

Catherine Zweifel

Jacqueline Cretegny

Présidente

Secrétaire